

Par télécopie : 403-292-5503

Québec, le 28 mars 2007

Monsieur Kenneth W. Vollman
Président
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Monsieur le Président,

Le 1^{er} février dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre les villes de Lévis et Montréal-Est. Ce mandat a débuté le 12 mars dernier.

À la suite des séances de la première partie de l'audience publique tenues à Saint-Hyacinthe les 12, 13 et 14 mars derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. Dans quelles circonstances les projets d'oléoducs doivent-ils obtenir une autorisation de l'ONÉ pour se réaliser ?
2. Pourriez-vous déposer les statistiques de fuite des oléoducs et de contamination du sol et de l'eau souterraine les plus récentes au Canada (cause des fuites, localisation, type de produits et volume déversé) ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu que la deuxième partie de l'audience débutera le 16 avril prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la commission

Michel Germain

c.c. : M. Jim Donihee